

À l'attention de :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de [Ville]

De la part de :

[Nom et Prénom du parent ou représentant légal]

[Adresse complète]

[Téléphone]

[Email]

Objet : Référé-liberté pour non-respect de la notification de prise en charge par le SESSAD en faveur de [Nom et Prénom de l'enfant]

[Ville], le [Date]

Monsieur le Président,

Je soussigné(e), [Nom et Prénom], parent/représentant légal de [Nom et Prénom de l'enfant], né(e) le [date de naissance], actuellement scolarisé(e) en classe de [classe] au sein de [nom de l'établissement], me permets de saisir votre tribunal administratif dans le cadre d'un référé-liberté, conformément à l'article L. 521-2 du Code de justice administrative.

Faits :

Mon enfant a été reconnu en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), et une notification de prise en charge par un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) a été émise en date du [date de la notification]. Ce service est essentiel pour assurer à mon enfant les soins et l'accompagnement thérapeutique nécessaires à sa scolarisation et à son développement personnel.

Malgré cette notification, à ce jour, le SESSAD n'a pas été mis en place ou les prestations prévues sont insuffisantes. Ce manquement prive mon enfant de l'accompagnement médical, éducatif et social nécessaire à son bien-être et à la réussite de sa scolarité. Cette absence de prise en charge par le SESSAD porte gravement atteinte à ses droits fondamentaux, en particulier à son droit à l'éducation et aux soins.

En effet, cette situation entraîne des conséquences directes sur sa scolarisation, son développement personnel et social, et compromet gravement son avenir. Le non-respect de la notification de la MDPH constitue une atteinte manifeste au droit de mon enfant à l'accompagnement adapté à ses besoins.

Caractère urgent de la demande :

L'urgence est caractérisée par le fait que chaque jour sans prise en charge par le SESSAD aggrave la situation de mon enfant, tant sur le plan scolaire que sur le plan de sa santé physique et psychologique. Il est donc essentiel que les services prévus soient mis en place immédiatement afin de respecter les droits fondamentaux de mon enfant.

Fondement de la demande :

Le non-respect de la notification de la MDPH par les services compétents constitue une carence manifeste de l'administration, entraînant une atteinte grave et illégale aux libertés fondamentales de mon enfant, notamment son droit à l'éducation et aux soins adaptés à sa situation de handicap, tel que garanti par l'article L. 111-1 du Code de l'éducation et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

En conséquence, je vous demande :

- De constater l'atteinte grave et manifestement illégale aux droits de mon enfant, notamment son droit à l'éducation et aux soins.
- D'enjoindre l'administration à mettre en place, sans délai, la prise en charge par le SESSAD, conformément à la notification de la MDPH, sous astreinte de [montant en euros] par jour de retard.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

[Signature]

[Nom et Prénom du demandeur]